



# Un peu d'histoire...



## L'enseignement au 19<sup>ème</sup> siècle

Sous l'Empire, l'Administration poussait à instruire les enfants. À cette époque l'instruction n'était pas obligatoire. Les enfants allaient à l'école et étaient séparés selon leur religion. Le règlement des écoles communales déclare que « le devoir principal de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation religieuse ». Pour les familles possédant quelques biens, l'enseignement est payant, une rétribution de 3 francs par enfant et par an est demandée.

Dans notre commune, à certaines périodes, nous retrouvons un enseignement distinct pour les enfants de confession catholique et protestante. Les instituteurs, en plus de leur emploi principal, occupaient le poste de secrétaire de mairie. Dans nos archives, nous retrouvons un instituteur, secrétaire de mairie et qui exerçait également le métier de cordonnier, il employait un ouvrier.

En 1833, afin d'encourager les élèves qui se distinguent par leur conduite et leur application, le conseil municipal prend la décision de « distribuer des récompenses aux sujets les plus méritants ». Une somme de 20 francs est votée.

La même année, une demande de subvention pour la construction d'une école est adressée au Préfet. Ce bâtiment comprenait une salle de classe, un logement pour l'instituteur et la mairie. Les enfants, en âge d'être scolarisés, étaient au nombre de 90. La salle de classe prévue est trop petite.

L'Administration préconise d'utiliser une autre salle du bâtiment et l'inspection précise « la commune peut meubler cette pièce et entretenir une institutrice, le nombre d'enfants est d'ailleurs trop important pour l'instituteur en place qui est mou et faible.... ».

## La notation des instituteurs et des élèves

Des inspecteurs notaient les instituteurs, ils passaient une demi-journée par an à l'école afin de se rendre compte des progrès de l'enseignement d'une année à l'autre.

Voici un exemple de notation :

### Nombre d'élèves :

43 garçons dont 10 protestants et 25 filles dont 20 protestantes.  
Les parents payent 3 francs/an.

### Instituteur :

Laïque – à Wolfgantzen depuis 1823

### Traitement :

400 francs + 150 francs de secrétariat + bois + casuel (rémunération comme organiste ou chantre lors d'enterrements).

### Moralité de l'instituteur :

Très faible, aucune méthode, pas d'ordre, pas de cahiers.

### Quelle considération jouit-il dans la commune :

Pas bien considéré à cause d'histoires dont il s'est mêlé.

### Les élèves font-ils des progrès :

Très faible pour le français, le calcul et même l'allemand.  
Pas de système décimale, ni métrique, sans intelligence.





Suite à cette notation, l'instituteur dépose à la mairie une demande pour l'achat de matériel :

- un appareil de calcul mental,
- un dictionnaire à 2 langues (français-allemand),
- les tableaux de Linder,
- un mètre et un double décimètre,
- un décimètre cube et un centimètre cube en fer-blanc,
- une série de poids depuis le gramme jusqu'au demi-kilo,
- un petit livre explicatif du système légal par Lamotte,
- trois cartes géographiques de l'Alsace, de la France, de l'Europe,
- une mappemonde,
- un compas en cuivre.

En 1865, une sœur catholique emménage et reste en poste jusqu'en 1872. La première inspection du 23 février 1867 mentionne « Cette école va bien, la sœur a de l'expérience et a très bien réussi dans cette commune ».

En 1866, on note l'ouverture d'une école libre protestante avec 15 garçons et 12 filles. Les frais sont payés par les habitants protestants et le consistoire. Les premières observations de l'inspection étaient les suivantes : « Cette école est bien installée. L'organisation ne laisse rien à redire.

L'instituteur est jeune et ne paraît pas avoir une grande expérience dans l'enseignement ».

En 1898, une école fut érigée en face de la mairie sur la place de l'église. Ce bâtiment a été rasé en 1975 après la construction de l'actuel groupe scolaire.

Gilbert DAHINDEN

Il est également noté que dans le recensement de 1866, apparaissait une nouvelle rubrique :

#### **Le degré d'instruction de la population :**

- 94 maisons sont comptées,
- 101 ménages,
- 214 hommes et 240 femmes soit 454 âmes,
- 345 catholiques ; 109 protestants,
- 14 ne sachant ni lire ni écrire,
- 40 sachant lire uniquement,
- 380 sachant lire et écrire,
- et pour 20 impossible de vérifier l'instruction.